

Publications économiques et financières



Conjoncture financière

Avril 2023

TAUX DES CRÉDITS AUX ENTREPRISES¹

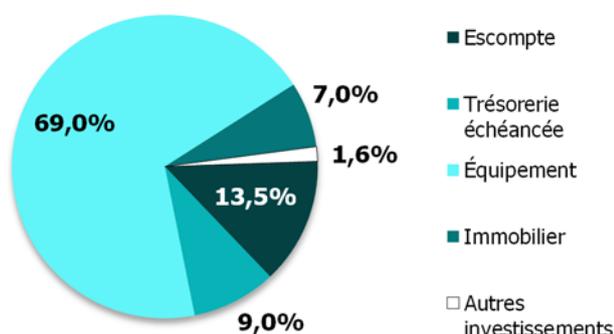
4^E TRIMESTRE 2022

PROGRESSION GLOBALE DES TAUX DE CRÉDITS

- Le taux moyen pondéré des **crédits à l'équipement** se situe à 2,55 %, contre 2,43 % pour la France entière. Leur progression s'accélère de 50 points de base (pdb) au 4^e trimestre, après la hausse de 27 pdb du trimestre précédent. Cette augmentation suit la tendance observée sur l'ensemble des géographies et dans l'Hexagone.
- Le taux moyen global des **découverts** s'élève à 9,06 % sur le trimestre, soit une progression de 52 pdb sur 3 mois. Cette hausse est plus marquée sur un an (5,72 % en octobre 2021). En revanche, pour les découverts inférieurs à 25 K€, le taux est resté relativement stable depuis plusieurs années. Même s'il diminue de 109 pdb sur le trimestre à 12,2 %, son niveau est proche de sa moyenne sur la période 2019-2022.
- Enfin, le recours à l'**escompte** s'est développé depuis la pandémie, avec 650 K€ en 2019, contre 11,4 M€ en 2021. Son utilisation se maintient en 2022, à 10,8 M€ en 2022, et compte pour 13,5 % des nouveaux crédits octroyés sur un an.

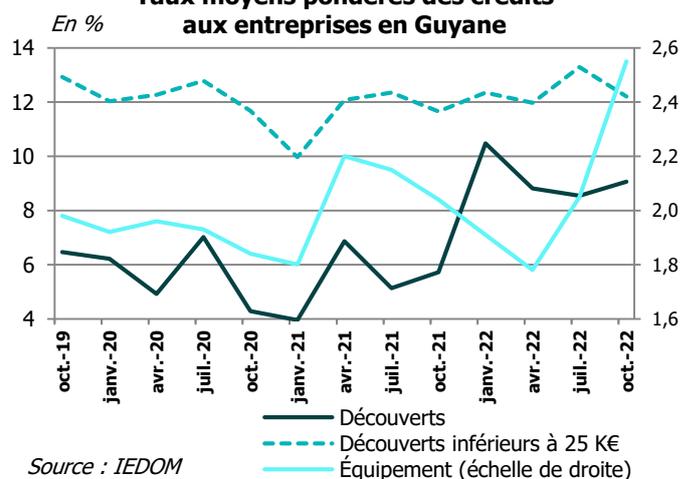
Caractéristiques des nouveaux crédits

Répartition des flux de nouveaux crédits aux entreprises (sur un an, hors découverts)



Source : IEDOM

Taux moyens pondérés des crédits aux entreprises en Guyane



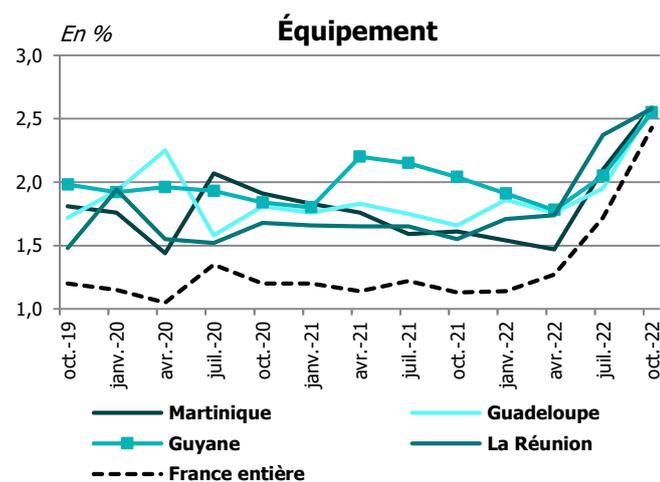
Source : IEDOM

¹ Compte tenu du faible nombre d'observations, les analyses des taux sur les prêts immobiliers, l'escompte, et la trésorerie échéancée ne sont pas réalisables en Guyane.

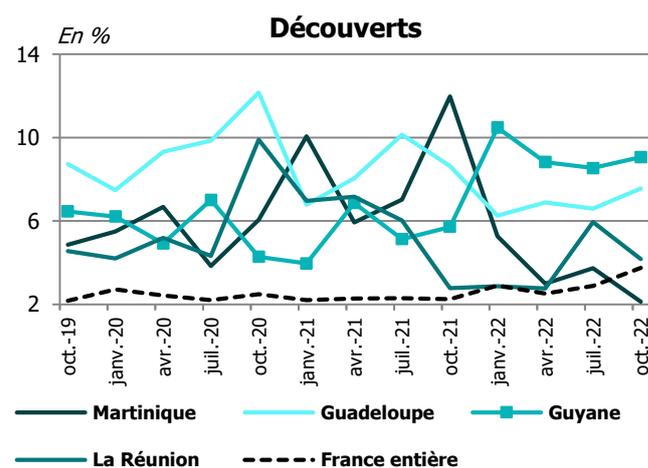
Nouveaux crédits aux sociétés non financières	Taux moyen pondéré au T3 2022 (en %)		Taux moyen pondéré au T4 2022 (en %)		Durée moyenne (en mois)		Part des prêts à taux fixe (en %)		Médiane (taux en %)	
	Guyane	France entière	Guyane	France entière	Guyane	France entière	Guyane	France entière	Guyane	France entière
Découverts	8,54	2,89	9,06	3,75	-	-	-	-	-	-
de moins de 25 000 €	13,29	7,95	12,2	8,79	-	-	-	-	-	-
Équipement	2,05	1,72	2,55	2,43	150	118	100	82	3,09	2,30

Sources : IEDOM, Banque de France

Taux moyens des crédits aux entreprises par géographie



Sources : IEDOM, Banque de France



Sources : IEDOM, Banque de France

MÉTHODOLOGIE

L'enquête est réalisée auprès des établissements et des sociétés financières ayant leur activité en Guyane. Elle prend en compte les crédits nouveaux accordés au cours du premier mois de chaque trimestre aux sociétés non financières (SNF). Les SNF sont définies conformément aux normes de comptabilité nationale européenne (SEC 2010), c'est-à-dire comme les unités institutionnelles dont la fonction principale consiste à produire des biens et des services non financiers, et dont les opérations de répartition et les opérations financières sont séparées de celles de leurs propriétaires. Le champ de l'étude a été restreint aux SNF (exclusion des entreprises individuelles) de manière à présenter des taux comparables à ceux publiés par la Banque de France.

Les taux utilisés sont des taux effectifs au sens étroit (TESE). Ceux-ci sont des taux actuariels annualisés, correspondant à la composante d'intérêt du Taux Effectif Global (TEG) ou, dit autrement, au TEG diminué des charges qui ne sont pas des intérêts au sens comptable du terme. S'agissant des utilisations de découverts, les TESE sont calculés uniquement sur les périodes durant lesquelles le solde du compte associé est débiteur. Les taux moyens publiés, qu'ils concernent les catégories prises dans leur ensemble ou l'une des tranches de montant, sont calculés en pondérant les taux collectés par les montants de crédits correspondant.

Les « découverts » rassemblent des découverts stricto sensu ainsi que les crédits permanents. La catégorie « escompte » regroupe l'escompte au sens strict, les financements sur loi Dailly, les mobilisations de créances sur l'étranger et les autres créances commerciales. La « trésorerie échancée » correspond à l'ensemble des instruments de trésorerie hors découverts et escompte. La catégorie « Immobilier » regroupe les prêts immobiliers classiques, ainsi que le crédit-bail immobilier. Les « crédits d'équipement » regroupent les crédits à l'équipement aidés ainsi que les autres crédits à l'équipement. Enfin, pour les « Autres crédits d'investissement », il s'agit des autres crédits à la clientèle, des prêts subordonnés, ainsi que du crédit-bail mobilier.

Toutes les publications de l'IEDOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site www.iedom.fr

Directeur de la publication : S. BOUVIER-GAZ – Responsable de la rédaction : D. LAURET – Rédaction : S. AUBERT
Éditeur et imprimeur : IEDOM